

PROVINCE DE QUÉBEC41^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 26 MAI 2016**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 26 mai 2016*

Aujourd'hui, à onze heures cinquante minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 88 Loi sur le développement de l'industrie des boissons alcooliques artisanales

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.